



Fédération de Full Contact

# F.F.F.C.D.A

**Direction Technique Fédérale**

Département Formation saison 2011-2012

# Règlement de la CNG

## Commission Nationale des Grades



Fédération de Full Contact

CNG – Saison 2011-2012 - Adoptée par le bureau exécutif de la FFFCDA le 2 juillet 2011

# Sommaire

## Introduction

### I. Première partie

#### **CNG : ORGANISATION, ET FONCTIONNEMENT**

- RÈGLEMENT
- RÔLE DE LA COMMISSION
- COMPOSITION DE LA COMMISSION
- FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION
- LA COMMISSION RÉGIONALE DES GRADES (CORG)
- DELEGATION DE POUVOIR - DISPOSITIONS GÉNÉRALES :
- COMPÉTENCES RESPECTIVES DES COMMISSIONS

### II. Deuxième partie

#### **CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DE PASSAGE DE GRADES**

- CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION
- DOSSIER DE CANDIDATURE
- CONDITIONS D'ÂGE POUR LES PASSAGES DE DEGRÉ
- TEMPS DE PRATIQUE ENTRE CHAQUE PASSAGE DE DEGRÉ
- FRÉQUENCE DES PASSAGES DE DEGRÉ
- VALIDATION DES DEGRÉS
- BONIFICATIONS EN TEMPS DE PRATIQUE
- HAUTS GRADES (6<sup>ème</sup> Degré 7<sup>ème</sup> Degré et au-dessus)
- PASSAGE DE DEGRÉS DANS LES DOM-TOM
- EQUIVALENCE DE DEGRÉS ET GRADES ÉQUIVALENTS
- JURY NATIONAL POUR L'EXAMEN DE 6<sup>ème</sup> DEGRÉ

### III. Troisième partie

#### **EXAMENS**

- TECHNIQUE
- FORMULAIRES TYPE
  - ANNEXE 1, et 2 : Programme du passage et détails de l'examen
  - ANNEXE 3 : Textes



Fédération de Full Contact

# Introduction

Les différents grades forment un ensemble dans la progression des connaissances en full light semi contact et disciplines associées. Les valeurs morales, la maîtrise technique et la participation aux épreuves sportives sont l'aboutissement normal de l'enseignement et de l'exemple dispensé, de l'étude technique et de l'entraînement

Les ceintures symbolisent la progression du parcours technique de l'élève et sont délivrées par le professeur diplômé de la FFFCDA, jusqu'à la ceinture marron.

Ensuite, un examen officiel permet d'obtenir la prestigieuse ceinture noire.

Nul ne peut participer à la délivrance des grades par l'intermédiaire de quelque organisme que ce soit autre que la CNG- commission nationale des grades et se prévaloir ou avoir accepté un grade qui n'aurait pas été délivré par la commission nationale des grades.

Les Membres de la CNG actés par décision d'Assemblée Générale du 6 décembre 2008 sont placés sous la direction de la DTF-Direction Technique Fédérale.

<b>Nom</b>	<b>Commission</b>	<b>Responsable National</b>
<b>Daniel Rennesson</b>	<b>Grades et Techniques</b>	<b>Responsable commission</b>
<b>André Tavernier</b>	<b>Grades et Techniques</b>	<b>Responsable adjoint</b>



Fédération de Full Contact

# 1<sup>er</sup> PARTIE

## CNG: ORGANISATION, ET FONCTIONNEMENT

### –RÈGLEMENT

Le présent règlement précise notamment :

- les modalités de fonctionnement de la commission ;
- les conditions administratives de présentation aux épreuves ;
- le contenu technique des épreuves ;
- les modalités d'organisation, d'attribution et d'équivalence des degrés.
- les modalités de fonctionnement des commissions régionales des grades.

La Direction Technique Fédérale et la CNG pourront faire évoluer le règlement et le contenu des examens.

### – RÔLE DE LA COMMISSION

La CNG a pour objet :

- de garantir la valeur pleine et entière des grades de ceintures noires, dans leur progression, leur hiérarchie, leur harmonie afin que soient préservées les qualifications, responsabilités et représentations du full contact et des disciplines associées ;
- d'harmoniser les degrés et grades équivalents ;
- d'examiner, délivrer et d'authentifier les degrés et grades équivalents de ceintures noires ;
- d'assurer le suivi de la réglementation des degrés.
- d'étudier tous les cas particuliers et de régler tout litige qui lui seraient soumis ;
- d'organiser les passages de degrés et grades équivalents.

La liste des membres pouvant siéger dans les jurys d'examens organisés par la CNG est fixée par la DTF. Les membres du jury sont choisis, après étude des candidatures : Pour chaque examen et en fonction des besoins, le responsable national des grades désigne et convoque le jury.

#### **Procédure administrative lors d'une contestation**

La personne qui entend contester les résultats d'un passage de degré et grades équivalents doit, dans le délai de 30 jours à compter du jour de la publication des résultats d'examen, en déférer à la DTF préalablement à tout autre recours.

La DTF dispose alors d'un délai de 30 jours francs à compter de la réception du recours pour répondre par décision motivée.

Toute réclamation est adressée à la DTF par voie de lettre avec accusé de réception. Cette réclamation doit mentionner le nom, le domicile ainsi que l'exposé des faits, les moyens et conclusions de la personne qui dépose le recours.

La procédure est exclusivement écrite.



Fédération de Full Contact

## – COMPOSITION DE LA COMMISSION

- le Responsable de la CNG est le Responsable National des Grades
- le DTF- Directeur Technique National
- le Président de la Fédération, est le membre de la Commission Nationale des Grades
- et 5 membres proposés par le comité directeur de la Fédération.
- Toutefois, si besoin et en l'absence de membres remplissant cette condition, des membres titulaires d'un 5<sup>ème</sup> degré ou d'un grade équivalent peuvent être désignés par la DTF.
- La DTF, peut décider d'inviter pour participer à une séance de la CNG, toute personne susceptible d'aider au fonctionnement de la commission.

## – FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La Commission se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Responsable ou du Président de la Fédération ou sur demande d'un tiers au moins de ses membres.

L'ordre du jour est fixé par le bureau exécutif de la FFFCDA. Il peut faire l'objet de modifications sous réserve, que celles-ci soient communiquées aux membres de la CNG au moins 5 jours avant la date de la réunion.

Sauf pour les cas particuliers qui nécessitent une mesure urgente de traitement, seuls les points inscrits à l'ordre du jour sont étudiés par la commission.

La convocation, l'ordre du jour et les documents nécessaires à l'information des membres de la commission sont envoyés, par courrier postal ou électronique, à ceux-ci en principe 15 jours avant la date de réunion de la commission, 5 jours pour les documents inscrits après modification de l'ordre du jour.

Dans certains cas particuliers, qui motivent le règlement en urgence d'une situation anormale ou irrégulière, la CNG peut être convoquée par le président dans un délai réduit à 7 jours.

Les cas de faute avérée ou de comportement répréhensible de l'un des organisateurs ou responsables de passages de grade entrent dans ce cadre.

La Commission se réunit valablement en la présence de la moitié de ses membres.

Sauf disposition contraire du présent règlement, les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés.

En cas de partage égal des voix, un second vote est organisé après une nouvelle discussion.

En cas de nouveau partage égal des voix, celle du responsable de la CNG est prépondérante.

Les votes par procuration ou par correspondance ne sont pas acceptés.

Le président de la FFFCDA, le DTF et le responsable de la CNG étudie et propose une liste de personnes pouvant accéder au grade de 7<sup>ème</sup> Degré et plus.

S'agissant de l'instruction des dossiers individuels, la CNG :

- vérifie la composition de chaque dossier ;
- retourne au destinataire le dossier incomplet en précisant les éléments manquants ;
- propose les dossiers recevables à la CNG avec un premier avis d'opportunité.



Fédération de Full Contact

## – LA COMMISSION RÉGIONALE DES GRADES

Dans chaque ligue régionale de la FFFCDA, et après accord écrit du bureau exécutif de la FFFCDA et de la DTF, est mise en place une Commission Régionale des Grades

### **La CNG –Commission Régionale des Grades est animée :**

Par le Responsable Régional des Grades, nommé par la CNG après avis consultatif du président de la ligue et de la Direction Technique Fédérale de la FFFCDA.. Il doit être titulaire du 4<sup>ème</sup> degré minimum et d'un diplôme de la FFFCDA.

Le Responsable des Grades est notamment chargé :

- d'encadrer l'organisation de l'ensemble des examens ;
- de désigner et de convoquer les jurys d'examen.
- d'assurer le suivi de la formation des juges ;
- de répartir les membres du jury sur les tables d'examen.

Pour chaque examen et en fonction des besoins, le RRG- Responsable Régional des Grades désigne et convoque un jury à partir de la liste établie pour la saison sportive et communiquée à la DTF de la FFFCDA.

Les jurys doivent être titulaires du grade de la FFFCDA au minimum requis.

Le responsable des grades répartit les membres du jury d'un grade supérieur au grade examiné, et ayant au minimum 25 ans.

Le membre du jury qui, lors du passage d'un candidat, estime en conscience devoir s'abstenir, se fait remplacer par un suppléant désigné par le responsable des grades.

Le passage de grade 3e degré doit faire l'objet d'un examen séparé des autres passages.

La CRG- Commission Régionale des Grades peut être compétentes pour organiser les passages de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degré.

La CNG- Commission nationale des Grades reste la seule autorité compétente pour les passages des degrés supérieurs au 3<sup>ème</sup> degré.

En cas de carence ou d'absence de passage dans une ligue au cours de la saison sportive en cours, la CNG, reste libre d'organiser les passages de ceinture noire et ceci dès le 1<sup>er</sup> degré.



Fédération de Full Contact

## DELEGATION DE POUVOIR

### – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### **DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEES AUX LIGUES DE LA FFFCDA POUR ORGANISATION DE L'EXAMEN DES GRADES JUSQU'AU 3eme DEGRE**

Par décision du Comité Directeur et l'Assemblée Générale de la FFFCDA, il est accordé la possibilité aux ligues le souhaitant, dont la qualité d'organe déconcentrée est reconnue, d'organiser les examens de passage des grades jusqu'au troisième degré inclus. Un dossier sera alors soumis à l'étude du Bureau exécutif de la FFFCDA et de la DTF pour validation.

#### **SOUS RESERVE :**

- D'obtenir l'attestation fédérale actée par le Comité Directeur, validant sa position d'organe déconcentré de la FFFCDA,
- La ligue doit pour cela
  - Etre statutairement conformes à ceux de la FFFCDA,
  - disposer d'une structure administrative de fonctionnement conforme à celle de la FFFCDA,
  - Proposer un DTR- Directeur Technique de Ligue, un Responsable Régional des Grades, un responsable Régional d'Arbitrage, un responsable Régional de Formations, etc...
- Après chaque passage, la ligue doit transmettre à la DTF, les éléments et les résultats de l'examen pour homologation, délivrance du grade et enregistrement sur le fichier national, permettant les signatures par le président de la FFFCDA ou le secrétaire Général de la FFFCDA et du DTF de la FFFCDA, des attestations ou diplômes décernés par la ligue concernée.
- Les passeports sportif validant le grade obtenu par le candidat seront signés et visés par le président de la FFFCDA ou le secrétaire Général de la FFFCDA et du DTF de la FFFCDA

Par décision du Comité Directeur et l'Assemblée Générale de la FFFCDA, il est accordé la possibilité aux ligues organisant un passage en conformité avec les exigences de la FFFCDA, d'accepter les candidats d'une autre ligue en accord avec le président de la ligue concerné.

La procédure de délivrance des grades restant la même. La DTF étant la seule à pouvoir signer et délivrer le grade obtenu par le candidat.



Fédération de Full Contact

## 2<sup>ème</sup> PARTIE

### CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DE CEINTURES NOIRES ET GRADES ÉQUIVALENTS

#### – CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Tout candidat à un passage de grade relevant de la CNG de la FFFCDA doit :

- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition datant de moins de 60 jours avant le début de la saison sportive. Ce certificat médical, valable pour l'ensemble de la saison sportive, doit être établi conformément aux dispositions en vigueur (notamment article L. 231-2 et suivants du Code du sport)
- s'acquitter d'un droit de présentation visant à couvrir les frais d'organisation et de gestion administrative. Le montant de ce droit de présentation est fixé par l'assemblée générale de la FFFCDA, et couvre la participation du candidat au passage d'une session d'examen; répondre aux conditions d'âge fixées au sein du présent règlement ;
- attester du temps de pratique prévu au sein du présent règlement ;

A partir du 1<sup>er</sup> degré, il faut que le grade précédent ait été authentifié dans les conditions développées ci-dessous et que le délai de pratique minimum exigé entre chaque degré, soit révolu, sauf dérogation.

- posséder le passeport sportif de la FFFCDA dûment renseigné
- justifier du temps de pratique minimum défini au sein du présent règlement (justification notamment par la présentation du passeport FFFCDA validé par les timbres de licence correspondants FFFCDA dont celui de la saison sportive en cours).

#### – DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent se présenter dans la ligue dans laquelle ils sont licenciés.

Les candidats devront impérativement envoyer un dossier d'inscription 7 jours francs avant la date d'examen fixée par la Commission des Grades compétente.

En cas d'envoi tardif, le dossier est automatiquement inscrit à la session suivante, sous réserve que la session suivante soit de la même saison.

Le dossier de candidature doit être conforme au dossier de candidature type établi par le bureau de la CNG. Le dossier de candidature, fourni par la ligue FFFCDA territorialement compétente, doit pour être étudié, comprendre :

- › un formulaire d'inscription rempli lisiblement ;
- › une photo d'identité ;
- › les photocopies de la page d'identité et de la page d'authentification des grades du passeport sportif fédéral ou du carnet de grades ;
- › un chèque libellé à l'ordre de la structure organisant le passage (Ligue ou FFFCDA)
- › un second chèque libellé à l'ordre de la FFFCDA pour l'envoi du diplôme.

**Nota : Pour les examens organisés par les Commissions Régionales des Grades le dossier de candidature devra être remis au siège de la ligue dans les quelques jours qui suivent l'examen.**



Fédération de Full Contact

L'inscription n'est valable que pour un seul et unique examen.

En conséquence, les candidats ayant obtenu une ou deux UV lors de l'examen devront constituer un nouveau dossier de candidature en vue d'obtenir les UV manquantes et accompagner d'un chèque de 10,00 € libellé à l'ordre de la structure organisant le passage (Ligue ou FFFCDA)

## – CONDITIONS D'ÂGE POUR LES PASSAGES DE DEGRE

- Pour se présenter à l'examen du 1<sup>er</sup> degré, les candidats devront, au jour de l'examen, être âgés de 16 ans et être ceinture marron;

Au-dessus du 6e Dan, la CNG peut proposer l'élévation au grade supérieur des pratiquants qu'elle a identifiés à cet effet.

Elle en établit la liste chaque année et en informe individuellement chacun des pratiquants qui y figurent.

Ceux-ci doivent disposer ensuite de l'appui de deux parrains d'un niveau de grade équivalent ou supérieur au leur et d'un présentateur au sein de la CNG.

## TEMPS DE PRATIQUE ENTRE CHAQUE PASSAGE DE DEGRE

### GRADES

Les décisions relèvent de la stricte compétence de la CNG

- **1<sup>er</sup> degré** : 16 ans, 3 timbres de licence pour prétendre au passage du 1<sup>er</sup> degré dont celui de la saison en cours
- **2<sup>ème</sup> degré** : 18 ans, 2 ans de pratique de date à date entre le passage du 1<sup>er</sup> degré et celui du 2<sup>ème</sup> degré avec 2 timbres de licence, dont celui de la saison en cours
- **3<sup>ème</sup> degré** : 3 ans de pratique de date à date entre le passage du 2<sup>ème</sup> degré et celui du 3<sup>ème</sup> degré, avec 3 timbres de licence dont celui de la saison en cours
- **4<sup>ème</sup> degré** : 4 ans de pratique de date à date entre le passage du 3<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup> degré avec 4 timbres de licence dont celui de la saison en cours
- **5<sup>ème</sup> degré** : 5 ans de pratique de date à date entre le passage du 4<sup>ème</sup> et celui du 5<sup>ème</sup> avec 5 timbres de licence dont celui de la saison en cours
- **6<sup>ème</sup> degré** : 20 ans de pratique dans le grade de ceinture noire, dont 6 ans de pratique minimum de date à date entre le passage du 5<sup>ème</sup> et celui du 6<sup>ème</sup> degré avec 6 timbres de licence dont celui de la saison en cours
- **7<sup>ème</sup> degré** : 7 ans de pratique de date à date entre le passage du 6<sup>ème</sup> et celui du 7<sup>ème</sup> avec 7 timbres de licence dont celui de la saison en cours
- **8<sup>ème</sup> degré** : 8 ans de pratique de date à date entre le passage du 7<sup>ème</sup> et celui du 8<sup>ème</sup> degré avec 8 timbres de licence dont celui de la saison en cours
- **9e et 10e degré uniquement sur dossier présenté à la CNG**



Fédération de Full Contact

## – FRÉQUENCE DES PASSAGES DE DEGRE ET GRADES ÉQUIVALENTS

Les examens pour l'obtention du premier 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Degré sont inscrits au calendrier régional en début de saison et communiqués à la DTF.

. Leur fréquence minimale est de 2 fois par saison sportive sans excéder trois passages de grades.

La date de l'examen pour l'obtention du 4<sup>ème</sup> 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> degré est fixée par la CNG et est inscrite au calendrier national en début de saison.

Un candidat ne peut se présenter plus de 3 fois par saison sportive.

## – VALIDATION DES DEGRES ET GRADES ÉQUIVALENTS

Pour être valables, les Degrés et grades équivalents acquis doivent :

- être validés par la CNG de la FFFCDA ;
- être inscrits au fichier national des grades tenu par la FFFCDA (le diplôme officiel est le seul document prouvant la validité des degrés obtenus).

La date officielle d'obtention du grade est celle qui est inscrite au fichier national et sur le diplôme.

En outre, le passeport ou le carnet de grades doit être dûment rempli et signé. La photo du détenteur doit y figurer.

Pour être validés, les résultats enregistrés doivent figurer sur le passeport FFFCDA ou sur le carnet des grades.

## – HAUTS GRADES (6<sup>ème</sup> degré, 7<sup>ème</sup> degré et au-dessus)

Pour pouvoir accéder au grade de 6<sup>ème</sup> degré, le candidat doit justifier d'un minimum de 20 ans de pratique dans la discipline concernée du grade de ceinture noire 1er degré et ceci quelles que soient ses possibilités de bonification. Il doit en outre remplir les conditions de temps de pratique dans le 5<sup>ème</sup> degré.

Il peut alors faire acte de candidature auprès de la CNG en déposant 30 jours francs avant la date de l'examen :

- un dossier de candidature conforme au modèle établi par le bureau de la CNG ;
- un mémoire établi en 3 exemplaires dont le sujet lui est communiqué par la DTF.

Si la candidature est jugée recevable, le candidat soutient son mémoire et exécute un test technique dont le contenu est fixé au sein du présent règlement. Après délibération, les membres du jury plénier décident de l'acceptation ou du refus de l'accession au grade de 6<sup>ème</sup> degré.

Pour pouvoir accéder au 7<sup>ème</sup> degré, le candidat, sollicité par la CNG, devra présenter un mémoire. Il devra en outre disposer de l'appui de deux parrains, d'un niveau de grade équivalent ou supérieur au sien, et d'un présentateur au sein de la CNG. Il sera soumis à une prestation technique avec partenaire, en application du contenu de son mémoire.

L'accès aux grades de 8<sup>ème</sup> degré et supérieur est de la prérogative et de l'entière responsabilité de la CNG et du bureau exécutif de la FFFCDA.

## – PASSAGE DES DEGRE DANS LES DOM-TOM

En principe dans les départements et territoires d'outre-mer, un membre désigné en son sein par la CNG, sera membre du jury de tout passage de degré et grades équivalents à partir du 4<sup>ème</sup> et jusqu'au 5<sup>ème</sup> degré inclus.



Fédération de Full Contact

## – DEMANDES D'EQUIVALENCE DE GRADE

**Les demandes d'équivalence** – Les degrés et grades équivalents délivrés par une fédération nationale reconnue (agrée ou délégataire) peuvent faire l'objet d'une reconnaissance par la CNG de la FFFCDA.

La fédération nationale doit être reconnue par le CNO - Comité National Olympique de son pays

Les demandes de reconnaissance de grade sont formulées auprès de la CNG et doivent être accompagnées d'un dossier type fourni par la CNG auquel doivent être notamment jointes les pièces suivantes :

- Une fiche descriptive avec photo d'identité ;
- copie du diplôme délivré par la fédération nationale reconnue (agrée ou délégataire)
- Une attestation originale officielle de grade délivrée par une fédération nationale reconnue (agrée ou délégataire)
- La CNG peut exiger que le candidat se soumette à tout ou partie de l'examen d'obtention du grade demandé. Le candidat peut se voir attribuer un grade inférieur au grade initialement demandé après contrôle des connaissances et/ou des savoir-faire correspondant aux règles techniques de la présente réglementation.
- La CNG ne peut délivrer au demandeur, par équivalence, un grade supérieur au 4<sup>ème</sup> degré de la FFFCDA.

La CNG n'étudie que les demandes de reconnaissance dont le dossier comporte tout justificatif.

Le présent règlement prévoit que tout candidat à l'obtention d'un grade par reconnaissance doit remplir des conditions d'âge et de temps de pratique telles que fixées au sein du présent règlement. De plus, les candidats étrangers doivent justifier d'une carte de séjour temporaire, d'une carte de résident ou d'un certificat de résidence en cours de validité.

La date d'obtention qui sera prise en compte et portée dans le fichier des Grades sera la date portée sur l'attestation de la fédération d'origine.

Il ne peut être obtenu plus d'une reconnaissance de grade.

## EXAMINATEURS ET JUGES AUX EXAMENS DE DEGRES

### – CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les juges des examens de Degré et grades équivalents sont classés en 2 catégories : National, Régional,

La qualité de juge doit être portée sur le passeport sportif ou sur le carnet des grades. Cette qualité est authentifiée par la signature de la DTF ou celle du responsable de la CNG:

- juge pour l'examen d'un grade : Pour accéder à ce titre, il faut être au minimum du grade supérieur, et être âgé au moins de 25 ans ;

Les postulants à la fonction de juge Régional sont formés par le Responsable Régional des Grades lors d'un stage de formation spécifique organisé par la Ligue et les résultats communiqués à la DTF. Ce stage doit se dérouler en début de saison, et avant la mise en place de cession d'examens.

### – JURY NATIONAL POUR L'EXAMEN DE 6e DAN

Le jury est composé du responsable de la CNG et de 5 membres désignés par la DTF et le bureau exécutif de la FFFCDA



Fédération de Full Contact

## 3eme PARTIE

### L'EXAMEN

#### Technique

- **La présentation** : La tenue et le comportement du candidat doivent être impeccables : tenue propre, ceinture correctement nouée, comportement et attitude générale irréprochable. Le salut, prise de position, présentation, doivent être scrupuleusement respecté.
- **La concentration** : Dans sa démonstration, le candidat doit dégager une impression d'unité corps/esprit.
- **L'équilibre et la stabilité** : Les positions doivent être bien marquées. La position du bassin, de la colonne vertébrale, de la nuque et des épaules bien contrôlée. La maîtrise des déplacements est essentielle et toute perte d'équilibre, glissade ou chute est sanctionnée.
- **Le rythme et le tempo** : Les techniques enchaînées, les mouvements lents, les temps morts doivent être placés de manière judicieuse.
- Les techniques doivent dégager une impression d'efficacité, de maîtrise.
- **Le regard** : Doit être empreint de toute la détermination et la motivation du candidat. Il doit suivre la direction dans laquelle les techniques ou enchaînements sont utilisés.

**UV1 : condition physique : . CRITÈRES DE NOTATION**

**UV2 : règlement arbitrage : CRITÈRES DE NOTATION**

**UV3 : Epreuve au sac : CRITÈRES DE NOTATION**

**UV4 : démonstration de type shadow : CRITÈRES DE NOTATION**

Nota : primordial de ne jamais oublier qu'un shadow n'est pas un simple exercice de style. Il représente un combat dans ce qu'il y a de plus pur et de plus extrême et, à ce titre, il possède, comme ce dernier, un rythme propre.

Ce n'est ni une course de vitesse ni un travail en lenteur. L'expression « vivre son shadow » traduit mieux que toute autre cette capacité que doit posséder le pratiquant, de contrôler tous les paramètres de son exécution, de telle sorte que le jury ressente cette impression de combat au travers de la démonstration qui lui est faite.

**UV5 : travail aux plaques : CRITÈRES DE NOTATION**

**UV6 : travail techniques simultanées : CRITÈRES DE NOTATION**

**UV7 combats techniques : CRITÈRES DE NOTATION**



Fédération de Full Contact

## - ANNEXES

# TEXTES OFFICIELS

### I. La Commission Spécialisée des Degrés et Grades Equivalents

#### Rappel

Nul ne peut se prévaloir d'un grade sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques, et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré légalement par l'organisme habilité.

### II. La protection des grades et diplômes

#### Article 433-17 du code pénal

« L'usage, sans droit, d'un titre attaché à une profession réglementée par l'autorité publique ou d'un diplôme officiel ou d'une qualité dont les conditions d'attribution sont fixées par l'autorité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ».

#### Article L 121-1 du code de la consommation

*« est interdite toute publicité comportant, sous quelque forme que ce soit, des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur, lorsque celles-ci portent sur un ou plusieurs des éléments ci-après ; existence, nature, composition, qualités substantielles, teneur en principes utiles, espèce, origine, quantité, mode et date de fabrication, propriétés, prix et conditions de vente de biens ou services qui font l'objet de la publicité, conditions de leur utilisation, résultats qui peuvent être attendus de leur utilisation, motifs ou procédés de la vente ou de la prestation de services, portée des engagements pris par l'annonceur, identité, qualités ou aptitudes du fabricant, des revendeurs, des promoteurs ou des prestataires ».*

Les peines prévues pour ces délits sont identiques à celles prévues pour le délit de tromperie : emprisonnement de deux ans et amende de 50 000 euros, ou l'une de ces deux peines seulement.



Fédération de Full Contact

# Fédération Fighting Full Contact et Disciplines Associées

## F.F.F.C.D.A

## Direction Technique Fédérale

### Département formation

NOM	PRENOM	TEL	COMMISSION	COURRIEL
LECLERCQ	Cathy	06 82 66 28 24	Formations	<a href="mailto:cathy.leclercq.full@wanadoo.fr">cathy.leclercq.full@wanadoo.fr</a>
BOUDJENAH	Rachid	06 07 59 49 36	Formations	<a href="mailto:rboudjenah@hotmail.fr">rboudjenah@hotmail.fr</a>

**Référence : FFFCDA/ CNG – Livret Grades – Règlement 08 2011 / saison 2011-2012**

Ce document a été rédigé et publié dans le cadre de la formation et l'activité de la FFFCDA.  
Document réalisé par la Direction Technique Fédérale